

30 bd PASTEUR - 75015 PARIS

Tél. : 02 40 84 63 00 – Fax : 02 40 84 63 06

Email : rachel.bocher@chu-nantes.fr

CNAH

Confédération Nationale des
Assistants des Hôpitaux
Président : Dr Jean-Marie
FARNOS

FNASE

Fédération Nationale des
Associations de Sages-Femmes
Présidente : Mme MASCART

FPS

Fédération des Praticiens de Santé
Président : DR J. AMHIS

SPEEP

Syndicat des Médecins Exerçant
en Milieu Pénitentiaire
Président : Dr S. MARTIN DUPONT

SNAMU

Syndicat National SAMU
Président : Dr M. GIROUD

SNHG

Syndicat National des Hôpitaux
Généralistes
Président : Dr A. JACOB

SNHU

Syndicat National des
Hospitalo-Universitaires
Président : Dr B. DIQUET

SNOHP

Syndicat National des
Odontologistes des Hôpitaux
Publics
Président : Dr E. GERARD

SNPEH

Syndicat National des Pédiatres
des Établissements Hospitaliers
Président : Dr J.L. CHABERNAUD

SNPH-CHU

Syndicat National des PH de CHU
Président : Dr J.M. BADET

SNPHAR

Syndicat National des PH
Anesthésistes Réanimateurs
Président : Dr M. DRU

SPEP

Syndicat des Psychiatres
d'Exercice Public
Président : Dr A. POLI

SYNPREFH

Syndicat National des
Pharmaciens des Établissements
Publics de Santé
Présidente : Mme M. LEBOT

SYFMER

Syndicat Français de Médecine
Physique et de Réadaptation
Président : Dr J. SENGLER

SN PHTP

Syndicat National des Praticiens
Hospitaliers à Temps Partiel
Président : Dr T. RAHME

Paris, Le 13 Décembre 2010

A tous les Parlementaires

« L'INPH au secours des temps partiels »

Dans le cadre de la constante évolution des textes régissant le statut des Praticiens Hospitaliers des Hôpitaux Publics depuis des années, l'INPH souhaite attirer votre attention sur les discordances persistantes en défaveur des praticiens hospitaliers exerçant à temps partiel.

Dans un premier temps, l'INPH souligne les services rendus par ces Praticiens Hospitaliers qui font le choix d'un exercice varié. Ils tirent une expérience personnelle comparée entre le secteur public et le secteur privé notamment.

Cette pratique professionnelle est certainement une chance supplémentaire dont bénéficie les Hôpitaux Publics par ces expertises extérieures qui participent au processus de formation continue.

Au regard de la population concernée, ces Praticiens Hospitaliers à temps partiel sont à plus de 80% des femmes

et marquent un choix non seulement par une pratique à sites multiples mais aussi par une priorité à la vie familiale.

Des plus récentes évolutions, il résulte que les Praticiens Hospitaliers à temps partiel réussissent les mêmes concours, assument les mêmes charges et les mêmes responsabilités. La seule différence porte sur le temps de travail, la rémunération servie étant un salaire au prorata temporis (6/10^{ème} depuis le protocole du 31 mars 2005, 6/11^{ème} précédemment).

Il ressort de l'analyse de ce statut particulier un atout pour la démographie déficitaire dans les Hôpitaux, une chance incontestable au bon fonctionnement de nos Hôpitaux Publics et un plus pour faciliter la complémentarité Ville-Hôpital.

Néanmoins, une injustice subsiste.

En effet, il est tout à fait anormal que les cotisations retraites ne soient assises que sur 70% et non sur la totalité de leur rémunération. Le manque à gagner, lors de l'ouverture des droits à la retraite est non négligeable et ressenti comme une injustice flagrante par les 8000 Praticiens Hospitaliers à temps partiel dont l'engagement est sans faille.

Nous nous permettons de vous interpeller pour que vous preniez les dispositions nécessaires afin de corriger cette absurde discordance particulièrement démotivante au moment d'une crise démographique professionnelle sans précédent dans les Hôpitaux Publics (20% des postes vacants à temps plein ; 36% des postes vacants à temps partiel).

CNAH

Confédération Nationale des
Assistants des Hôpitaux
Président : Dr Jean-Marie
FARNOS

FNASE

Fédération Nationale des
Associations de Sages-Femmes
Présidente : Mme MASCART

FPS

Fédération des Praticiens de Santé
Président : DR J. AMHIS

SPEEP

Syndicat des Médecins Exerçant
en Milieu Pénitentiaire
Président : Dr S. MARTIN DUPONT

SNAMU

Syndicat National SAMU
Président : Dr M. GIROUD

SNHG

Syndicat National des Hôpitaux
Généralistes
Président : Dr A. JACOB

SNHU

Syndicat National des
Hospitalo-Universitaires
Président : Dr B. DIQUET

SNOHP

Syndicat National des
Odontologistes des Hôpitaux
Publics
Président : Dr E. GERARD

SNPEH

Syndicat National des Pédiatres
des Etablissements Hospitaliers
Président : Dr J.L. CHABERNAUD

SNPH-CHU

Syndicat National des PH de CHU
Président : Dr J.M. BADET

SNPHAR

Syndicat National des PH
Anesthésistes Réanimateurs
Président : Dr M. DRU

SPEP

Syndicat des Psychiatres
d'Exercice Public
Président : Dr A. POLI

SYNPREFH

Syndicat National des
Pharmaciens des Etablissements
Publics de Santé
Présidente : Mme M. LEBOT

SYFMER

Syndicat Français de Médecine
Physique et de Réadaptation
Président : Dr J. SENGLER

SN PHTP

Syndicat National des Praticiens
Hospitaliers à Temps Partiel
Président : Dr T. RAHME

L'INPH sollicite votre mobilisation pour qu'à chaque nouvelle occasion, vous saisissiez l'opportunité de corriger cette différence inexplicable de traitement.

Au nom de l'INPH, je vous remercie de prendre en compte notre signal d'alerte.

Restant à votre disposition pour vous rencontrer à votre convenance,

Je vous prie de croire, Madame ou Monsieur le Député, en l'assurance de ma haute considération.

Rachel BOCHER

Présidente de l'INPH